

vent n'avaient point visité les comptoirs français. Le Coureur des Bois devenait ainsi l'ambassadeur et l'interprète des nouvelles nations qu'il venait de visiter.

La vie irrégulière de ces trappeurs engendra de graves abus. Les missionnaires s'alarmèrent à bon droit de leurs désordres. Craignant que leurs rapports constants avec les naturels, n'exerçât une influence funeste, ils s'adressèrent aux autorités françaises. Le gouverneur de la colonie obligea les traiteurs à prendre une licence et promulgua une ordonnance à cet effet.

Ces licences ne furent accordées d'abord qu'à des hommes dont la probité bien reconnue offrait toutes les garanties possibles. Plus tard, des officiers en retraite reçurent le même privilège. Vinrent ensuite les veuves des officiers qui ne pouvant faire elles-mêmes la traite, eurent recours aux Coureurs des Bois. On finit peu-à-peu par éluder les ordonnances. Les veuves vendirent et transportèrent leurs licences à des traiteurs qui employaient les Coureurs des Bois, comme leurs agents, ou substituts. Les noms étaient changés, mais l'ancien ordre de choses restait le même. Aussi eut-on bientôt à déplorer les désordres d'autrefois que les Rev. Pères Jésuites avaient cherché avec tant de zèle et de dévouement à faire disparaître, parceque ces pieux missionnaires prévoyaient, mieux que qui ce soit, les funestes conséquences que produisaient, chez les sauvages, les exemples pernicieux donnés par un certain nombre de ces Coureurs des Bois.

Le gouvernement français, comprenant la nécessité de protéger le commerce et de punir sévèrement ceux qui violaient les ordonnances, fit construire des forts militaires aux confluent des grands lacs et aux principaux comptoirs des rivières, dans lesquels il maintenait une petite garnison. Ces postes militaires, quoique peu considérables, inspirèrent aux traiteurs un plus grand respect pour les lois et en imposèrent également aux tribus qui les visitaient.

C'est vers cette époque que plusieurs officiers en retraite, dont quelques-uns étaient issus d'un sang noble et s'étaient distingués par leur valeur sur plus d'un champ de bataille, se déterminèrent à diriger en personne les opérations de la traite.

Ces gentilhommes commerçants s'intitulèrent "Commandeurs." C'était, dit Alexandre McKenzie, auquel j'ai emprunté en partie ce qui précède, les chevaliers du Nord-Ouest. Ils rendirent de précieux services à leur pays, en contribuant, avec les missionnaires, à conserver des relations amicales avec les sauvages.

Les Commandeurs exerçaient une autorité absolue sur leurs employés. Ces derniers, qui étaient tous de vieux trappeurs, obéissaient aveuglément aux ordres de leurs chefs, sans discuter la légitimité, souvent plus que douteuse, de leur autorité. Ils laissaient la responsabilité